

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021

Tous les conseillers sont présents sauf : Olivier CAZENEUVE, Jonathan BRUNET, Yves GRANGE (pouvoir à Annick FLACHER) et Véronique CANET

I – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2021

Le Conseil doit se prononcer sur le maintien de l'organisation actuelle à 8 demi journées ou revenir à l'organisation du temps scolaire sur 9 demi journées, pour les 3 années scolaires à venir.

Le conseil d'école va se réunir lundi 10 mai dans le même but. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de maintenir l'organisation actuelle sur 8 demi journées pour les 3 prochaines années, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30.

II – ACQUISITION DE LA PARCELLE A1175

Le propriétaire de cette parcelle a fait une proposition de vente à la commune. Le conseil considère que cette parcelle, en centre bourg, est primordiale pour l'ouverture de nouvelles zones de construction actuellement partiellement enclavées.

Le conseil accepte la proposition du propriétaire et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

III – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE ST-APPOLINARD

Dans le cadre de la mutualisation, la commune a la possibilité d'adhérer à ce G.A. Il convient de donner un accord de principe qui n'engage pas la commune. Par la suite, lorsque des commandes groupées auront lieu (fournitures de bureau, extincteurs..), la commune aura la possibilité d'y recourir (ou pas) selon qu'elle souhaite conserver (ou pas) ses propres fournisseurs. L'intérêt de ces futurs éventuels achats groupés réside dans le fait d'obtenir de meilleurs tarifs.

IV – SIGNALÉTIQUE LOCALE

- a) **Convention cadre avec le Parc du Pilat et la Communauté de Communes** : cette convention arrive à échéance et il convient de la renouveler. La signalétique locale doit être harmonisée. Pour ce faire, le Parc, les EPCI membres, les départements 42 et 69 et les DDT 42 et 69 ont rédigé, en 2017, un guide d'affichage et de signalétique qui a pour but de définir les critères d'harmonisation de la signalétique locale sur ces différents territoires.

La Communauté de Communes est compétente pour la mise en œuvre sous forme de micro signalisation. La participation financière sera répartie de la façon suivante : à l'installation, le coût sera financé à 65 % par la CC et 35 % pour les communes pour ce qui concerne la fourniture et la pose des mâts. Les lattes seront prises en charge par le demandeur à hauteur de 100 % (commune ou entreprise). Notre commune va entreprendre, dans les mois qui viennent, ce travail de signalétique déjà réalisé dans plusieurs communes de la CC. Accord du conseil.

- b) Délégation de signature du conseil au maire concernant l'achat de matériel de signalétique : afin d'éviter de passer au conseil municipal chaque convention individuelle de mise en place de cette signalétique avec les différents partenaires concernés, le maire demande au conseil une délégation de signature. Accord du conseil.

V – PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS DE ST-APPOLINARD QUI FREQUENTENT LE RPI (SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE)

Le conseil municipal vote une participation financière de 55 euros par enfant (soit la moitié du coût de la carte de transport annuelle). Celle-ci sera réglée en juillet 2021, sur demande écrite de la famille, accompagnée d'une copie du titre de transport 2020/2021 et d'un RIB.

VI – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES (voir délibération jointe)

VII – QUESTIONS DIVERSES

- Projet Hercule au sujet d'EDF qui devrait être divisé en 3 entités : une motion contre la mise en œuvre de ce projet est présentée au vote du conseil (voir annexe). Elle est acceptée (7 pour, 4 contre, 1 blanc)
- Passage du critérium du Dauphiné Libéré le jeudi 3 juin de 12 h à 13h30 dans la commune : d'après les informations qui nous ont été communiquées, le passage de la course aura lieu vers 12h50/13h10. Dans le centre bourg et le hameau de Choron (agglomération), des signaleurs communaux seront en place aux intersections pour sécuriser le passage des coureurs.
- Elections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021 : les 2 bureaux de vote se tiendront dans la cantine (1 pour les élections départementales et 1 pour les élections régionales). Le maire indique aux conseillers que les permanences, pour la tenue du bureau de vote, se feront par tranche de 4 h (8h-12h ; 12h-16h ; 16h-20h). Elle leur demande, de prendre, d'ores et déjà, des dispositions pour être présents ces dimanches 20 et 27 considérant la lourdeur de tenir 2 bureaux de vote le même jour et considérant aussi le protocole sanitaire à mettre en place et qu'il conviendra de faire respecter. Par ailleurs, elle indique que les assesseurs non encore vaccinés et qui désirent le faire doivent se faire rapidement connaître car ils sont prioritaires pour la vaccination.
- Embauche d'un aide pour l'agent technique : Monsieur Samys LESECQ est embauché en contrat CUI pour une durée de 6 mois, à partir du 3 mai 2021. Son contrat est pris en charge à 40 % par l'Etat et 60 % par la commune.
- Intervention de Monsieur GAFFRIC proposant au conseil l'aménagement d'un chemin rural dans le secteur de Corbine : Monsieur GAFFRIC souhaiterait acquérir la propriété NERGUISIAN située au-dessous de Ste Blandine. Le seul accès public à cette propriété se fait par le chemin rural qui prolonge l'impasse de Corbine. L'état actuel de ce chemin rural ne permet pas le passage d'un véhicule à moteur ; Monsieur GAFFRIC propose d'aménager, à ses frais, quelques dizaines de mètres, dans le but de permettre le passage d'un petit 4/4. Il présente son dossier au conseil.

Le débat s'instaure et il ressort de cette discussion les éléments suivants :

- le conseil n'est pas hostile à cet aménagement mais demande à Monsieur GAFFRIC de prendre contact avec le propriétaire en-dessous pour l'en informer ; il demande aussi que le traitement des eaux pluviales dont le ruissellement sera accentué par le bétonnage du chemin par endroit, soit pris en compte afin qu'elles ne descendent pas sur l'habitation.
- Le maire rappelle que la commune n'a pas d'obligation d'entretien des chemins ruraux ; elle signale que le fait pour M. GAFFRIC de rénover, à ses frais, une partie du chemin en question, ne lui concède aucun droit d'usage particulier ou prioritaire
- Elle met en garde le futur acquéreur en lui indiquant que cette solution n'est pas satisfaisante dans la durée : comment seront acheminés les matériaux destinés à la rénovation de l'habitation NERGUISIAN ? comment s'effectueront les trajets réguliers sur ce chemin rural puisque seul un équipement de type 4X4 permettra le passage (descente au village, visite de la famille, des amis, plus tard conduire les enfants à l'école ?)
- Monsieur GAFFRIC indique alors que la solution qu'il présente au conseil n'est qu'une solution de dépannage puisqu'il continuera d'accéder à la propriété NERGUISIAN par la voie communale de la Guette et empruntera le chemin privé appartenant aux héritiers BERGER.
- Le maire lui précise que l'un des héritiers BERGER avec qui elle s'est entretenue par téléphone lui a spécifié qu'elle n'autoriserait pas le passage à un éventuel acquéreur de la maison NERGUISIAN ; cependant, à la demande de la mairie, le passage des services publics (pompiers, ENEDIS, eau potable) sera possible. A suivre.
- Le maire informe le conseil que la Préfecture a désigné d'office Véronique CANET en tant que responsable de la commission électorale. Lors de la réunion du conseil précédente, Benoît BARDY s'était porté volontaire. Mais la mairie a omis de transmettre l'information à la Préfecture qui a, en l'absence de réponse, désigné Véronique CANET. La commission électorale doit se réunir entre le jeudi 27 mai et le dimanche 30 mai 2021.
- **Réunions du conseil municipal** : à partir du mois de juin prochain, les réunions auront lieu le mercredi au lieu du vendredi. Après sondage auprès des conseillers municipaux, un plus grand nombre d'entre eux sont libres le mercredi soir ou rencontrent moins de contraintes pour se libérer.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **mercredi 16 JUIN 2021 à 20h30**

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 7 MAI
2021**